

## CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier :

les comptes communaux de l'exercice 2021

---

La Commission composée de :

Mesdames Anne Beck excusée le 4 avril 2022,  
Valérie Schlup, Rapportrice  
Susete Ulliel excusée le 4 avril 2022,  
Messieurs Edouard Dubuis,  
Christian Joly, Président  
Alexandre Sobredo, excusé le 28 mars et 30 mai 2022  
Laurent Théodore

s'est penchée, en dates des 28 mars, 4, 11 avril, 16 et 30 mai 2022 sur les comptes 2021.

Lors de la séance du 28 mars 2022, Mme la Syndique Monique Choulat-Pugnale et Mme la boursière communale Marielle Vontobel, étaient présentes pour la communication concernant le résultat financier des comptes 2021.

Diverses informations complémentaires ont été reçues par échanges de courriels principalement sous forme de liste de questions et réponses avec Mme la Syndique et Mme la boursière communale. La Commission remercie la Municipalité pour sa disponibilité, les informations données avec transparence et la transmission des comptes dès leur bouclage soit fin mars 2022.

Dans le cadre de ses travaux, la Commission s'est particulièrement attachée à contrôler les dépassements des comptes de charges et diminutions des comptes de produits, en regard du budget 2021 voté par le Conseil communal.

### Introduction

Les comptes présentés par la Municipalité pour l'exercice 2021 présentent une perte de CHF 365'788 pour un budget 2021 prévoyant une perte de CHF 8'191'297 après amendements du Conseil.

Cette différence s'explique principalement par une charge péréquative inférieure au budget. Cet écart est dû uniquement au financement par des recettes conjoncturelles extraordinaires dans tout le canton en 2021. Le « rééquilibrage » opéré par le canton n'aura permis, que de limiter la hausse de la facture sociale. Cette participation à la cohésion sociale de toutes les communes vaudoises a été réduite de 3.14 points par rapport à 2021.

Le compte de fonctionnement dégage une marge d'autofinancement positive de CHF 3'614'848 pour un budget négatif de CHF 5'125'632, soit un différentiel positif de CHF 8'740'480. En 2020 la marge d'autofinancement positive était de CHF 7'873'115 contre une marge négative de CHF 5'160'817 au budget 2020 (avant amendements).

Les fonds propres (capital) sont désormais de CHF 2'379'087 contre CHF 2'744'875 au 31.12.2020.

## Commentaires généraux

La Commune conserve 35.51% de ses entrées fiscales totales. Pour rappel en 2020, elle a gardé seulement le 17.65%.

Outre les recettes fiscales et charges péréquatives, la Commission relève que les comptes 2021 ressemblent peu ou prou à ceux de 2020. La Commune est donc toujours tributaire des aléas économiques et des calculs du canton et ne peut toujours pas gérer ses deniers avec l'anticipation souhaitée. Néanmoins, le solde péréquatif de 2021 est bien plus positif que celui budgétisé.

Le Préavis Municipal étant bien fourni en explications et détails sur la comptabilité 2021, la Commission y renvoie pour le surplus.

## Commentaire particulier

Après les mesures de rabais de loyer octroyées pour cause de pandémie de Coronavirus, la Commission souhaite que la gestion de tout le parc immobilier de la Commune présente des comptes équilibrés ad minima.

## Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission vous demande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

### **Le conseil communal de Rolle,**

Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 4 avril 2022,

Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- ° adopte les comptes de la Commune de Rolle pour l'année 2021, tels que présentés ;
- ° donne décharge à la Commission permanente des finances de ce mandat ;
- ° donne décharge à la Municipalité de ce mandat ;

Au nom de la Commission :

Le Président

  
Christian Joly

La Rapportrice

  
Valérie Schlup

Rolle, le 7 juin 2022